



ADDE-SOUBRA
AVOCATS

SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats

espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, MONTPELLIER
☎ 04.67.66.03.32 – mail : contact@as-avocats.net

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE VILLA DE TYPE 3 D'UNE SUPERFICIE DE 63,85 m2

AVEC TERRASSES ET PARKING EXTERIEUR

sise à **FABREGUES** (Hlt), 1, ch. de l'Aire, Domaine du Golf I et II, lieu-dit Launac Le Vieux et Lou Pountiou

MISE A PRIX : 65.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite : vendredi 15 janvier 2021 à 9 heures

LE LUNDI 1er FEVRIER 2021 à 14 heures et suivantes au besoin

au Palais de Justice de MONTPELLIER place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

La présente vente est poursuivie à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, dont le No SIREN est 492 826 417, dont le siège est avenue du Montpelliérêt, MAURIN 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité au siège.

Ayant constitué pour avocat Maître Pascal ADDE-SOUBRA, membre de la SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, y demeurant, espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, 34000 MONTPELLIER.

DESIGNATION DES BIENS

Commune de FABREGUES (Hérault)

I) En ce qui concerne la copropriété « Domaine du Golf 1 » à FABREGUES (Hérault), sis lieu-dit « Launac le Vieux » :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Domaine du Golf 1 », au cadastre :

Section BZ, No 42 pour une contenance de 1 a 2 ca - Section BZ, No 43 pour une contenance de 1 ha 29 a 49 ca.

Section BZ, No 48 pour une contenance de 6 ha 43 a 34 ca - Section BZ, No 49 pour une contenance de 1 ha 31 a 01 ca.

Pour un total de 9 ha 04 a 86 ca

A savoir : le lot No soixante neuf (69) : dans le bâtiment 35, en rez-de-chaussée élevée d'un étage, une villa de type 3 portant le No 35-a du plan, comprenant :

Au rez-de-chaussée : séjour avec cuisine ouverte, hall, w.-c. et escalier menant à l'étage. A l'étage : deux chambres, salle de bains avec w.-c. incorporé et dégagements. D'une superficie habitable de 63,85 m2 environ. Avec un cellier attenant d'une superficie de 2,10 m2 environ. Avec une terrasse en bois avec bain à bulles d'une superficie de 20,65 m2 environ. Avec une terrasse gravillonnée d'une superficie de 10,50 m2 environ. Les 50/10.000èmes de la quote-part de charges relatifs aux équipements communs aux copropriétés Domaine du Golf I et II. Avec les 49/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les 500/1.000èmes des parties communes particulières du bâtiment 35.

Ce bien dépend d'un immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division, établi aux termes d'un acte reçu par Maître ANDRE, notaire associé à NARBONNE, le 22 juin 2007 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er bureau le 27 septembre 2007, vol. 2007 P, No 13040.

II) En ce qui concerne la copropriété « Domaine du Golf 2 » à FABREGUES (Hérault) sis lieu-dit « Lou Pountiou »

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « Domaine du Golf 2 », au cadastre : section BY, No 139, pour une contenance de 7.344 m2

A savoir : le lot No soixante neuf (69) : parking extérieur portant le No P 95 du plan. Et les 52/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ce bien dépend d'un immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division / division de parcelle, établi aux termes d'un acte reçu par Maître PECH DE LACLAUSE, notaire associé à NARBONNE, le 22 juin 2007 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1er bureau, le 2 août 2007, vol. 2007 P, No 10458.

DESCRIPTION SOMMAIRE SELON PV DESCRIPTIF

Le lot No 69, Domaine du Golf 1 : il s'agit de la villa 35A d'une surface loi Carrez totale de 63,85 m2, pour une surface au sol totale de 87,88 m2, suivant attestation de surface établie par FOCUS EXPERTISES.

Il se décompose comme suit :

Au rez-de-chaussée : une entrée avec placard portes coulissantes, un w.-c. avec cuvette chasse adossée, un séjour avec deux portes-fenêtres donnant sur terrasse, climatisation réversible, une cuisine avec meubles de rangement haut et bas, évier inox un bac, plaque de cuisson vitrocéramique, hotte électrique, placard mural contenant le cumulus, avec fenêtre et porte-fenêtre donnant sur terrasse.

A l'étage : cage d'escalier avec escalier en bois et fenêtre, un palier /dégagement, chambre 1 avec placard portes coulissantes, convecteur, fenêtre, chambre 2 avec placard portes coulissantes, convecteur, fenêtre, une salle de bains avec cuvette w.-c. chasse adossée, meuble lavabo une vasque, baignoire faïencée, chauffe serviette et fenêtre. Sols : carrelage. Murs et plafonds : peintures. Menuiseries extérieures : PVC avec volets bois. Chauffage par convecteurs et climatisation réversible dans le séjour cuisine. Eau chaude par cumulus électrique.

Extérieur : un cellier fermé par une porte avec serrure coté entrée, une terrasse à l'arrière sur plancher avec bains à remous, une terrasse gravillonnée.

Le bien est actuellement occupé par la SAS PROPRIETAIRES DU DOMAINE DU GOLF suivant un bail à rendement selon la déclaration du responsable du Domaine.

Le lot No 69 : Domaine du Golf 2 : il s'agit d'un parking extérieur.

Le syndic de copropriété est NEXITY MONTPELLIER.

L'adresse postale est 1, chemin de l'Aire, 34690 FABREGUES et ce village vacances est à l'extérieur du village sur la route de Courmonterral.

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

- **SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, avocats au barreau de MONTPELLIER, ☎ 04.67.66.03.32 – mail : contact@as-avocats.net.

- au **Greffé du Juge de l'Exécution** près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER, où le cahier des conditions de la vente (RG 19/00094) peut être consulté.

- sur les lieux pour visite le vendredi 15 janvier 2021 à 9 heures.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de MONTPELLIER et moyennant consignation du dixième de la mise à prix par chèque de banque et du montant approximatif des frais d'adjudication.